



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Service de la coordination des actions sanitaires</b>  <b>Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales</b>          Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels          Adresse : 251, rue de Vaugirard          75 732 PARIS CEDEX 15          Suivi par : Loïc CARTAU          Tél. : 01 49 55 81 49          Courriel institutionnel : <a href="mailto:blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr">blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr</a>          NOR : AGRG1229761N          Réf. Interne : SDPRAT/ BLACCO/12/0240          MOD10.21 E 01/01/11</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b>  <b>DGAL/SDPRAT/N2012-8155</b>  <b>Date: 18 juillet 2012</b></p>
--	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : Immédiate  
 Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDPPST-SPRSPP/N2008-8248  
 Nombre d'annexes : 1  
 Degré et période de confidentialité : Tout public

**Objet :** Modalités d'analyse des échantillons bovins initialement immunoréactifs par le test « IDEXX HerdChek Bovine Spongiforme Encephalopathy Antigen test Kit, EIA ».

**Références :**

- Règlement (CE) n° 999/2001 du 22 mai 2001 *fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles.*
- Articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime.
- Arrêté du 19 décembre 2007 *fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.*

**Résumé :** La présente note de service précise le protocole du test rapide Idexx Herdchek Bovine Spongiforme Encephalopathy Antigen test Kit, EIA à mettre en oeuvre par les laboratoires agréés pour la réalisation de ce test rapide de dépistage de l'ESB chez les bovins. Les parties grisées identifient les modifications par rapport à la note DGAL/SDPPST-SPRSPP/N2008-8248 du 24 septembre 2008 qu'elle abroge et remplace.

**Mots-clés :** ESST – ESB – Test rapide – Laboratoires – Agrément.

<b>Destinataires</b>	
<p><b>Pour exécution :</b>            Laboratoires agréés pour la réalisation de tests rapides chez les bovins et les petits ruminants</p>	<p><b>Pour information :</b>            DD(CS)PP            DRAAF (SRAL)            LNR ANSES Lyon            DAAF            ADILVA</p>

---

Le protocole du test rapide «Idexx Herdchek Bovine Spongiforme Encephalopathy Antigen test Kit, EIA» **chez les bovins** prévoit la possibilité d'un chauffage à 70°C des échantillons initialement immunoréactifs, Dans l'attente de l'actualisation par la société IDEXX de la notice de ce test, cette présente note fait office de complément et traduit les conclusions et recommandations du Laboratoire national de référence (LNR).

## 1- Protocole à mettre en place lors de mise en évidence d'un échantillon initialement immunoréactif

Le protocole de chauffage (comme décrit dans la notice du test rapide «Idexx Herdchek Bovine Spongiforme Encephalopathy Antigen test Kit, EIA») doit être mis en œuvre de façon systématique par les laboratoires agréés de dépistage sur tous les échantillons initialement immunoréactifs.

**Aucune répétition supplémentaire de l'analyse des échantillons sans chauffage ne doit être effectuée par les laboratoires agréés de dépistage.**

## 2- Interprétation des résultats des échantillons initialement immunoréactifs et trouvés négatifs à l'issue d'une répétition après chauffage

Les échantillons initialement immunoréactifs et trouvés négatifs à l'issue d'une répétition après chauffage **DOIVENT** être classés négatifs.

Cette décision permet aux laboratoires de dépistage de déclarer ces échantillons négatifs dès le renseignement de leurs résultats dans la BNESST (base de données nationale sur les ESST).

Les échantillons **initialement immunoréactifs et trouvés négatifs à l'issue d'une répétition après chauffage** doivent être détruits (absence de transmission au LNR).

## 3- Envoi des échantillons au LNR

Les échantillons **initialement immunoréactifs et trouvés positifs à l'issue d'une répétition après chauffage** doivent être envoyés au LNR pour des analyses de confirmation.

Le LNR assurera les travaux de confirmation sur ces échantillons selon les modalités et dans les délais habituels.

Le Directeur Général Adjoint  
Chef du Service de la Coordination  
Des Actions Sanitaires – C.V.O

Jean-Luc ANGOT

## ANNEXE

Modalités d'analyse des échantillons bovins initialement immunoréactifs par les tests:  
«IDEXX HerdChek Bovine Spongiforme Encephalopathy Antigen test kit, EIA» et «IDEXX HerdChek Bovine Spongiforme Encephalopathy-Scrapie Antigen test kit, EIA»

A mettre en œuvre par les laboratoires agréés pour la réalisation du test rapide de dépistage de l'ESB chez les bovins

Echantillons réceptionnés par le laboratoire agréé à analyser selon le logigramme ci-dessous:

